

CONSORTIUMS FORESTIER ET MARITIME DES GRANDS RÉSEAUX FRANÇAIS

(*Le Journal des débats*, 26 août 1920)

Ces forêts de l'Afrique équatoriale française vont être exploitées pour fournir aux grands réseaux français des traverses de chemins de fer.

Aujourd'hui, un nouveau pas est fait vers l'exploitation de ces grandes richesses forestières que renferme l'Afrique équatoriale

Baptiste Léon Eugène GÉRAUD,
directeur général (15 oct. 1920-31 déc. 1931)

Né à Paris XIX^e, le 28 septembre 1873.
Fils d'Étienne Henri Géraud, ingénieur civil, et de M^{me}, née Lourdeau.
Marié à Marguerite Marie Émilie Marnier.

Polytechnicien.
Officier d'artillerie de marine.
En Cochinchine (1^{er} fév. 1897-21 août 1900), hormis deux séjours en Annam pour l'étude du tracé du [chemin de fer Hué-Tourane](#).
Chef du cabinet du gouverneur général de l'A.O. F.
puis du gouverneur général de Madagascar
Gouverneur des É^{ts} français de l'Océanie (6 juillet 1912-sept. 1913)

Secrétaire général (10 nov. 1916-16 nov. 1920), puis administrateur et liquidateur (1927) de la [Compagnie concessionnaire du port de Papeete](#).

Administrateur de la Société foncière de France et des colonies (S.A., 1913 au cap. de 60.000 fr.)

de la Lutetia Immobilière (1913),
de la Société « Le Rouge et le Noir » (1914),
directeur général des Consortiums forestier et maritime des grands réseaux français (1920-1931),

de la Compagnie d'essor économique de l'Ouest (avril 1922),
de la Société pour favoriser les opérations immobilières (nov. 1922),
de la [Société Occidentale africaine](#),
de la [Compagnie forestière de l'Afrique Française](#) (jan. 1929),
de la [Société anonyme marocaine d'approvisionnement](#) (1929)(président),
des Chantiers navals français à Blainville (juin 1934),
de l'[Électro-Entreprise](#) (juillet 1934),
de la [Compagnie lyonnaise de Madagascar](#) (1935),

2/2

de la [Société des huileries et rizeries ouest-africaines](#),
président de la Société des Chantiers navals de Caen.

Administrateur de la [Compagnie des tramways et autobus de Casablanca](#) (ca 1948).

Adjoint au maire du XVI^e arrondissement de Paris.

Membre du Conseil supérieur des colonies (section des mines puis section politique).

Commissaire de l'AOF à l'exposition d'Anvers 1930 et de Vincennes 1931.

Commissaire de la France d'Outremer à l'exposition de Bruxelles 1935.

Haut-Commissaire de la section de la France d'Outremer à l'Exposition internationale de Paris 1937.

Correspondant de l'Académie des sciences d'outre-mer (1948).

Commandeur de la Légion d'honneur du 31 oct. 1938.

Décédé à Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 1954. Obsèques à Saint-Brieuc.

ADMINISTRATEURS DES COLONIES (*La Dépêche coloniale*, 24 juin 1921)

M. Siadous, administrateur en chef de 1^{re} classe, provenant de l'Afrique occidentale, a été placé dans la position de service détaché pour deux ans, et mis à la disposition des Consortiums forestier et maritime des grands réseaux français.

LES GRANDS RÉSEAUX FRANÇAIS ONT ENTREPRIS L'EXPLOITATION DES BOIS DU GABON

UNE EXPÉRIENCE D'INTÉRÊT NATIONAL (*La Journée industrielle*, 18 août 1921)

Nos grands réseaux de chemins de fer donnent actuellement — et le succès paraît devoir récompenser leur initiative, — un intéressant exemple d'exploitation des richesses forestières de nos colonies. Dès 1916, ils avaient songé à contribuer à la mise en valeur de notre domaine colonial, en allant y chercher les bois nécessaires à la construction et à l'entretien des voies ferrées.

Une première mission d'études, sous la direction du colonel Salesse ¹, fut envoyée, en 1917, dans nos possessions africaines : Sénégal, Guinée, Cameroun, Gabon, Madagascar. Véritable mission scientifique, accompagnée d'experts qui firent des reconnaissances botaniques, relevèrent les essences susceptibles de convenir à la construction des travaux de chemins de fer et aux charpentes dont les réseaux ont besoin.

Les éléments réunis par cette mission encouragèrent les grandes compagnies de chemins de fer à constituer une société d'études, qui, sous la vigoureuse impulsion de M. Mauris, alors directeur général du P.-L.-M. et président, du Comité de Ceinture, résolut d'envoyer une seconde mission avec le but précis de choisir l'emplacement de concessions éventuelles. Certains territoires forestiers de la Côte-d'Ivoire et du Cameroun retinrent l'attention ; on se décida finalement pour le Gabon.

¹ Eugène Salesse (et non : *Salesse*)(Villecomtal, 1858-Rodez, 1931) : officier du Génie, ancien directeur du [chemin de fer de Conakry au Niger](#).

Les concessions demandées — de 75.000 hectares environ chacune, situées à l'estuaire même du Gabon, à quelques kilomètres de Libreville — furent accordées par décret du 19 juillet 1920, publié au *Journal officiel* du 20 août.

Les réseaux intéressés (État, Nord, Est, P.-L.-M., Orléans et Midi) créèrent aussitôt un organisme commun : 1° pour exploiter les forêts concédées ; 2° pour organiser le transport des bois du Gabon en France, la question de fret constituant, on le conçoit, un élément essentiel du prix de revient.

Cet organisme commun a reçu, pour la commodité du langage, le nom de Consortium forestier et maritime des grands réseaux français. Il a pour directeur général M. Géraud, ancien secrétaire général des colonies, et pour directeur général adjoint M. Allègre, ancien officier de marine.

Avec ce nouvel état-major, particulièrement compétent au double point de vue colonial et maritime, fut envoyé au Galion un bateau chargé de 2.500 tonnes de matériel et transportant une équipe de 30 Canadiens, sous la conduite d'un major forestier canadien, et une douzaine de Français.

Cette petite expédition arriva dans la colonie en novembre 1920 et se mit tout de suite au travail.

Les premières installations

La tâche était rude et très pénible : région absolument sauvage, sans abri contre les intempéries ; immense forêt vierge, d'accès très difficile, et, pendant plusieurs mois, en partie envahie par les eaux. On vécut sous la tente. Avec des moyens primitifs, on parvint à débarquer le matériel apporté. On détermina le point d'attaque de la forêt où seraient installées les scieries.

M. Buisson, ancien lieutenant-colonel du génie, pourvut aux premières installations.

L'affaire était mise en marche. En juin dernier partait au Gabon le directeur définitif de l'entreprise, M. Siadous, administrateur en chef des colonies, qui connaît parfaitement le pays et ses habitants. Il est secondé au point de vue technique par M. Noyon, un spécialiste du sciage des bois coloniaux.

Dès maintenant, d'importants résultats sont acquis :

La forêt a été reconnue, étudiée ; de nombreux arbres ont été marqués pour l'abattage ; des baraquements ont été édifiés pour tout le personnel ; des magasins ont été également construits pour abriter le matériel ; un chemin de fer Decauville, destiné à amener les grumes de la forêt aux scieries, a été posé sur une longueur de près de 10 kilomètres ; enfin, une première grande scierie est montée ; elle débite déjà tout le bois nécessaire aux installations ultérieures et travaillera bientôt pour expédier en France.

L'exploitation des bois coloniaux exige une étude spéciale

Nous avons parlé des difficultés de « prise de possession » du territoire concédé. L'exploitation a également des obstacles à vaincre. Les forêts coloniales ne ressemblent pas à nos forêts métropolitaines, où l'on rencontre des « peuplements » de chênes, ou de hêtres, ou de sapins : là-bas, toutes les essences se mêlent et s'enchevêtrent en un formidable imbroglio. On compte plus de soixante-dix essences différentes dans la concession, entre lesquelles il faut choisir : bois durs « osseux » ; bois très durs comparables au charme ; bois durs comparables au chêne de montagne des Pyrénées ; bois demi-durs comparables à nos chênes de plaine et au chêne de Hongrie ; bois tendres comme nos pins des Landes ; bois très tendres comme nos sapins. Tout cela forme une végétation confuse et, si l'on peut dire, farouche.

Et puis, ces bois eux-mêmes diffèrent très sensiblement des bois de la métropole. Nos bûcherons seraient surpris de leur aubier trompeur et désarmés devant leur structure. Leur abattage, leur sciage exigent des instruments tout à fait différents des outils qu'emploient nos forestiers ; il y a là toute une étude à faire, que poursuit le Consortium forestier des grands réseaux français.

Notons en passant que le plus connu des arbres du Gabon sur le marché européen avant la guerre — le seul connu peut-être — était l'okoumé, qui peut remplacer le sapin du Nord pour presque tous les usages et qui se prête, en outre, à d'autres emplois. Les Allemands en tenaient marché à Hambourg.

La question de la main-d'œuvre

Il ne faudrait pas s'illusionner sur le bon marché de la main-d'œuvre indigène à laquelle il est fait appel pour l'exploitation des forêts coloniales. D'abord, — pour Les concessions dont nous parlons —, son recrutement n'est point aisé : il faut l'aller chercher loin dans l'intérieur, à quarante jours de marche, la loger, la nourrir, lui assurer les soins médicaux (le Consortium possède, à cet effet, un service très bien organisé, avec laboratoire, salle d'opérations, etc.). Enfin, il faut éduquer cette main-d'œuvre, et, même lorsque cette éducation est faite, le rendement du travail indigène n'atteint pas le quart ou même le cinquième de celui de la main-d'œuvre française.

La flottille des réseaux français

Dans le but de réduire au minimum le prix du fret, facteur essentiel du prix de revient des bois coloniaux, le Consortium forestier et maritime des grands réseaux français veut faire, autant que possible, « de soi-même ». Il possède d'ores et déjà au Gabon un grand remorqueur, deux autres remorqueurs plus petits, deux grands chalands ; pour compléter cette flottille, il a commandé huit nouveaux chalands en acier à la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée. Ces unités assureront le transport des bois de la concession aux gros cargos qui viendront les charger à destination de la France.

Ces expéditions commenceront l'année prochaine.

Nos grandes compagnies de chemins de fer auront fait ainsi une expérience concluante. Elles auront sûrement des imitateurs, soucieux comme elles de tirer parti, dans leur intérêt propre et dans l'intérêt général du pays, des multiples et immenses trésors de notre territoire colonial. Elles ont donné le bon exemple.

P. E.

AEC 1922-260 — Consortiums forestier et maritime des grands réseaux français, 15, rue Jules-Lefebvre, PARIS (9^e).

Objet. — exploitation forestière pour les besoins des grands réseaux français. — Fondé en 1920.

Imp. — Traverses, bois de construction et bois d'œuvre.

Un décret accorde au Consortium forestier des grands réseaux français une prolongation d'un an pour le choix de ses concessions forestières
(*La Journée industrielle*, 16 juillet 1922)

Par décret du 19 juillet 1920, les six grands réseaux français, qui ont constitué une société dénommée Consortium forestier des grands réseaux français, s'étaient vu accorder deux concessions forestières au Gabon. L'une d'elles était de 88.000 hectares environ, l'autre de 100.000 hectares environ. Le droit d'occuper deux terrains de 147 hectares et de 192 hectares avait été également concédé au Consortium qui se proposait de tirer desdites forestières les traverses nécessaires à l'entretien et à la construction des voies ferrées françaises.

Aux termes de l'article 1^{er}, paragraphe II, le Consortium avait la faculté, dans le délai d'un an, de demander que certaines parcelles jugées inexploitable fussent distraites des concessions et remplacées par d'autres.

Mais les difficultés de prospection furent telles que le Consortium a demandé que son délai d'option fût prolongé d'un an.

Sur la proposition de M. Sarraut, ministre des Colonies, un décret du 10 juillet accorde au Consortium la prolongation qu'il sollicitait.

Gabon
Assesseurs près la Cour Criminelle de l'Afrique Equatoriale Française
(*Les Annales coloniales*, 6 février 1923)

... Siadous, directeur du Consortium...

La Semaine des P. T. T.
(*La Dépêche coloniale*, 24 avril 1923)

Plusieurs rapporteurs spéciaux ont été désignés pour procéder à l'étude des améliorations postales et télégraphiques à apporter entre la France et ses colonies.

.....
Le rapporteur général est M Géraud, administrateur délégué des Consortiums forestiers et maritimes des grands réseaux français.

À propos des bois coloniaux
(*La Dépêche coloniale*, 15 juillet 1923)

L'administration des chemins de fer de l'État belge vient de se mettre en rapports avec des sociétés congolaises en vue de l'achat de bois au Congo belge destinés aux réparations du matériel de transport

Cette intéressante initiative mérite d'être signalée.

En France, nos compagnies de chemins de fer ont songé à utiliser la production coloniale, mais uniquement, semble-t-il, afin de se procurer des traverses. Dans ce but a été constitué le « Consortium forestier et maritime des grands réseaux français » dont les exploitations se trouvent au Gabon. Mais il n'apparaît point que jusqu'ici tout au moins, on se préoccupe de demander à nos colonies forestières autre chose que des traverses.

Or, la construction et la réparation des wagons de voyageurs et surtout de marchandises exigent des quantités considérables de bois que les compagnies intéressées pourraient se procurer à bon compte dans nos colonies. Pourrait-on leur demander de chercher à faire un effort dans ce sens ?

On a déjà obtenu que, pour réparer leurs wagons, les chemins de fer de l'Afrique Occidentale n'achètent pas leurs bois en Norvège ou en Amérique centrale ; il serait très désirable, que pour réparer les leurs, les grands réseaux français achètent les bois qui leur sont nécessaires en Afrique Occidentale et au Gabon.

Courrier de l'Afrique équatoriale
GABON
La vie économique

(Les Annales coloniales, 2 novembre 1923)

Il est accordé au Consortium forestier des grands réseaux français, à l'effet d'y installer un économat pour ses travailleurs forestiers à la tâche, de la Bilagone et de la Maga, et un poste de surveillance de billes, un permis d'établissement sur une parcelle du domaine public maritime, d'une superficie de 400 mètres carrés, sise à Chinchoua.

ADMINISTRATEURS DES COLONIES
(La Dépêche coloniale, 22 novembre 1923)

M. Siadous, administrateur en chef de 1^{re} classe, en service détaché, a été maintenu dans la même position, pour deux ans, et restera pendant cette période à la disposition des Consortiums forestier et maritime des grands réseaux français.

(Le Journal des débats, 19 juillet 1924)

À la suite de cette action, les grandes compagnies de chemins de fer ont été amenées à recourir aux bois de l'Afrique équatoriale pour leurs traverses et la construction des wagons

L'« HUMANITÉ » AUX COLONIES

LES RICHES FORÊTS DU GABON AUX MAINS DES BARONS DU RAIL
(L'Humanité, 26 mars 1925)

Il existe, en France, une société, importante qui a, comme raison sociale, pris le titre de « Consortium forestier et maritime des Grands réseaux français », dont le siège est à Paris, 5, rue Jules-Lefèvre. M. Léon Géraud en est le directeur général. Les grands réseaux français se sont, en effet, associés, pour l'exploitation et le transport en France des bois coloniaux, notamment ceux que les riches forêts du Gabon fournissent par milliers de tonnes, sous la forme de traverses de voie, plateaux, billes, etc.

Les Compagnies de chemins de fer réunies disposent donc d'une flotte commerciale qui, périodiquement, fait la navette entre les côtes du Gabon et Bordeaux, Saint-Nazaire ou Marseille.

Au Gabon

Le Consortium a un établissement principal au Gabon, plus précisément à Macoc où se trouve, à pied d'œuvre, l'exploitation forestière : équipes de bûcherons, scieries, bassins de flottaison des bois, etc.

Nous désirons surtout faire savoir à nos lecteurs dans quelles conditions fonctionne cette exploitation.

L'établissement de Libreville-Macoc est sous la direction d'un nommé Siadoux qui fut, avant d'être l'agent du Consortium, fonctionnaire colonial, M. Siadoux, qui était administrateur colonial de 1^{re} classe, avait demandé et obtenu sa mise en disponibilité pour une période consécutive de cinq ans afin de pouvoir prendre en mains les intérêts du Consortium et d'user de ses prérogatives de fonctionnaire de l'État pour apporter, à

ses nouveaux patrons, une autorité et des moyens expéditifs d'administration que personne ne pouvait, sur place, contester ou battre en brèche.

Cette dualité de fonctions, qui ne se superposent pas, mais qui se complètent, n'est pas un cas isolé aux colonies. On peut dire que c'est devenu un procédé courant, à la condition d'avoir « dans sa manche » un chef hiérarchique assez complaisant.

M. Siadoux, qui est au bout de son congé administratif, reprendra bientôt son poste, de fonctionnaire colonial, au même endroit, ce qui fait qu'il n'y aura rien de changé pour le Consortium. On parle même de l'éventualité de la nomination de M. Siadoux comme gouverneur du Gabon.

Les conditions de travail du personnel

Il y a un personnel européen, embauché sur place ou envoyé par la métropole : mécaniciens de machines fixes, scieurs, charpentiers, surveillants.

Les ouvriers venant de France ont été embauchés de la façon suivante : le Consortium fait des appels d'offres de service dans la presse.

Puis un « essai » leur est demandé pour justifier de leurs qualités professionnelles. L'essai donnant satisfaction, l'ouvrier signe un engagement, reçoit son viatique et s'embarque pour le Gabon, pour l'inconnu.

Arrivé a-destination, on lui fait comprendre que, quoique embauché comme charpentier ou scieur, il fera le métier contraire. Puis on le prévient que la durée du travail est de 9 h. 30 et qu'en cas d'arrêt des machines, les heures perdues devront être remplacées dans la nuit qui suit.

Cela sous un climat dont on sait déjà que l'Européen n'y peut résister, à moins de demeurer à l'ombre d'une façon continue. Ce n'est pas le cas. Légèrement vêtus, les ouvriers font leur besogne n'importe où, dans la forêt, au bord de la rivière, mais jamais sous un abri quelconque, sauf les mécaniciens qui, cependant, se cuisent à leurs machines quand le soleil ne les frappe pas directement. Une sorte d'enfer, quoi !

Le personnel européen n'est pas nombreux (50 environ). Le personnel indigène, par contre, est très important : 1.700 noirs gabonais travaillent à l'entreprise : abattage des arbres, équarrissage, écorçage, transport. aux scies, à la rivière (pour les bois de flottaison), etc. Les plus durs travaux et aussi les plus pénibles conditions de vie. Ce sont des noirs, disent les bons apôtres, comme on dirait : c'est une vile marchandise.

L'ouvrier européen gagne en moyenne 1.400 francs par mois et le noir ne touche que de 10, fr. à 15 francs par journée de travail. Les noirs sont logés et nourris : autant dire que les porcs sont mieux traités.

Les conditions de vie

On pourrait croire que 1.400 francs par mois à un ouvrier européen au Gabon, cela équivaut à un traitement princier. On se fait une fausse opinion des conditions de vie aux colonies.

Au Gabon, la vie est aussi chère, sinon plus chère qu'en France.

Voici un court tableau des prix des principales denrées ou boissons que tout ouvrier européen est obligé de se procurer chaque jour :

Viande, le kg, 7 à 8 fr. Vin, le litre, 6 fr. Bière, la canette, 6 fr. Eau minérale, la bouteille, 2,90. Farine, les 100 kg. 312 francs.

Le repas le plus ordinaire revient à treize francs par personne.

Vêtements et chaussures de travail sont hors de prix : un simple complet en toile kaki coûte 90 francs ; une paire de chaussures, 100 francs.

Pour dormir dans une case, sur une sorte de matelas bourré de punaises et de bestioles diverses, communes à ces pays-là, ça ne coûte pas moins de 10 francs par nuit. Le reste à l'avenant.

Les lois sociales au Gabon, ça n'existe pas. C'est le régime du bon plaisir et de la trique. Certes, le Gabon est loin et M. Daladier, ministre des Colonies, a cette excuse

qu'il n'y a jamais mis les pieds. Ce n'est pas cependant ce qui nous empêchera de dire que sous le Bloc des Gauches, il n'y a rien de changé aux colonies depuis le Bloc National.

AEC 1926/349 — Consortiums forestier et maritime des grands réseaux français, 5, rue Jules-Lefebvre, PARIS (9^e).

Tél. : Louvre 38-70. — Télég. : Tracolmart.

Objet. — Exploitation forestière, fondée en 1920, pour les besoins des grands réseaux français.

Imp. — Traverses, bois de construction et bois d'œuvre.

ADMINISTRATION CENTRALE
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} janvier 1926)

M. Siadous, administrateur en chef, en service détaché aux Consortiums forestier et maritime des grands réseaux français, a été réintégré dans les cadres.

Lettre de Bordeaux
(*Les Annales coloniales*, 24 août 1926)

Le 22 août 1926.

Durant cette dernière semaine, nos relations maritimes avec nos colonies africaines ont été fort animées et d'importantes cargaisons de denrées coloniales ont été déchargées sur nos quais. À l'entrée, nous mentionnerons ... le paquebot *Europe*, des Chargeurs réunis, courrier de Matadi et escales, est monté sur notre rade le 16, à 11 heures... Parmi les passagers de cabine, citons : ... M. Chambon, directeur du Consortium des grands réseaux...

Pour notre Cendrillon coloniale
par Étienne Antonelli,
député de la Haute-Savoie,
professeur de législation coloniale et d'économie politique à la faculté de Droit de
Lyon.
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1927)

[...] Depuis la guerre, on a fait quelques tentatives d'exploitation rationnelle.

Les grandes compagnies de chemins de fer envoyèrent, en 1917, la mission du lieutenant-colonel Salesses. Sur ses résultats favorables, on envoya une seconde mission chargée de choisir les emplacements de concessions éventuelles.

Les concessions demandées, de 75.000 hectares chacune, à quelques kilomètres de Libreville, furent accordées par le décret du 19 juillet 1920. Les grands réseaux (État, Nord, Est, P.-L.-M., Orléans et Midi) formèrent alors le « Consortium forestier et maritime des grands réseaux français ».

Un bateau fut affrété, avec 2.500 tonnes de matériel et une équipe de 30 Canadiens, sous la conduite d'un major forestier canadien et d'une douzaine de Français. Les difficultés d'installation furent considérables. On avait assuré que le consortium pourrait

recruter les 4.500 travailleurs nécessaires à son exploitation : il n'a jamais pu en réunir plus de 1.600 et a dû abandonner presque complètement l'une des deux concessions qui lui avaient été accordées. [...]

Chambre syndicale des
producteurs de bois coloniaux français
(*L'Usine*, 17 décembre 1927)

L'Association nationale et industrielle du bois qui a, de concert avec le comité de la Foire de Lyon, pris l'initiative de réunir à Lyon, en mars 1928. un Congrès du Bois, invite les industriels intéressés à la construction de matériel d'exploitation forestière coloniale à adresser à M. Léon Géraud, 5, rue Jules-Lefebvre, Paris (9e), les renseignements concernant le matériel de leur spécialité. suivant le programme soumis au Congrès et comprenant :

- 1° Abattage, ébranchage, tronçonnage et débroussage ;
 - 2° Débardage, extraction ;
 - 3° appareils de levage et de manutention pour les grumes et sciages ;
 - 4° Matériel de scieries.
-

Union coloniale française
(*La Dépêche coloniale*, 26 mai 1928)

Au cours de sa dernière séance, la section de l'Afrique Equatoriale a tout d'abord élu à l'unanimité vice-président de la section, M. Géraud, directeur général du Consortium forestier et maritime des grands réseaux français.

Puis elle a examiné la question douanière au Gabon, et exprimé le vœu que cette colonie, qui a récemment passé du régime de l'assimilation à celui de l'autonomie, soit prochainement dotée de son nouveau tarif douanier.

Elle a enfin exprimé les vœux suivants : que soient activement poussés les travaux de construction de la station de T. S. F. de Port-Gentil ; qu'un nouveau wharf et qu'un nouveau magasin de douane, répondant aux besoins actuels, soient construits dans ce port ; et que des dispositions soient prises par les agences économiques de l'A. O. F., de l'A. E. F. et des Pays sous mandat en vue d'adopter la même nomenclature pour la désignation des marchandises et produits figurant dans les statistiques publiées dans leurs bulletins périodiques.

La main-d'œuvre agricole aux colonies
(*La Dépêche coloniale*, 27 juin 1928)

L'Association Colonies-Sciences vient de publier, avec le concours de M. Léon Géraud, directeur général des Consortiums forestier et maritime des grands réseaux français, de M. Camille Guy, gouverneur honoraire des colonies, et de M. Louis Proust député, une étude sur la main-d'œuvre agricole aux colonies.

M. Louis Proust y traite le délicat problème du travail obligatoire aux colonies. M. Guy celui de emploi de la main-d'œuvre étrangère aux colonies. Enfin M. Géraud, après avoir recherché les causes auxquelles est due la crise de la main-d'œuvre, énumère les mesures conservatoires susceptibles d'y remédier et fait ressortir

l'économie de main-d'œuvre qui pourrait résulter du développement du machinisme aux colonies.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 6 août 1928)

Chevaliers

Noyon (*Félicien*-Hippolyte-Édouard) ², ingénieur, directeur général adjoint du Consortium forestier et maritime des grands réseaux français ; 5 ans de services militaires, 25 ans de pratique industrielle. A installé au Gabon une des plus importantes exploitations forestières de la Côte occidentale d'Afrique, contribuant ainsi au développement économique de la colonie.

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE AU GABON
DES GRANDS RÉSEAUX FRANÇAIS
par Ch. DEBIERRE,
sénateur du Nord,
membre
de la Commission des Affaires étrangères.
(*Les Annales coloniales*, 9 août 1928)

Je viens de lire un intéressant opuscule que M. Léon Géraud, directeur des Consortiums forestier et maritime des grands réseaux français, a écrit sur l'exploitation forestière de la côte occidentale d'Afrique. Je veux en retirer les principaux documents pour les lecteurs des *Annales coloniales*.

On sait quelles coupes désastreuses ont subi nos forêts pendant la guerre. Pour leur permettre de se reconstituer, nous devrions, pendant de longues années, demander les bois dont nous avons besoin pour notre industrie à nos colonies et, en particulier, à nos colonies de la Côte Occidentale d'Afrique où l'on trouve une quarantaine de millions d'hectares de forêts.

Entre 1909 et 1913, l'importation en France de bois d'œuvre, bruts ou débités, dépassait 2 millions de tonnes par an. Elle permettait d'alimenter notre industrie sans épuiser notre domaine forestier.

Pendant la guerre, cette importation tomba presque à zéro. L'exploitation des bois coloniaux ne reprit que lentement. En 1919, elle était de 870.000 tonnes. Il faut arriver à 1923, pour voir l'importation retrouver son chiffre d'avant guerre, soit 2 millions de tonnes.

L'exploitation des bois coloniaux est d'autant plus nécessaire que l'on sent un certain degré de fléchissement dans l'alimentation du marché dans les pays importateurs,

² Félicien Noyon (Cayeux-sur-Mer, Somme, 17 déc. 1877-6 avril 1968) : 1^{er} maître mécanicien dans la marine de guerre, dessinateur (1^{er} novembre 1902), chef de chantier adjoint (31 décembre 1903), chef de section (31 décembre 1906), puis sous-inspecteur (31 décembre 1912) aux Ateliers de Villers-Cotterêts de la Compagnie du Chemin de fer du Nord. Membre de la Mission forestière des Grandes Compagnies de Chemin de fer, envoyée sur la côte occidentale d'Afrique, sous les ordres du lieutenant colonel du génie Salesses (1^{er} novembre 1916-1^{er} novembre 1917), inspecteur du matériel des voies à la Compagnie du Chemin de fer du Nord (7 décembre 1917), ingénieur, chef des installations techniques de la Compagnie des Scieries africaines à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)(1^{er} mars 1920), directeur adjoint-chef des services techniques (29 juillet 1921), puis directeur général adjoint (1^{er} mai 1925) des Consortiums forestier et maritime des Grands Réseaux français.

Suède, Norvège, Finlande, Russie, Canada. C'est cette pénurie de bois et le gros inconvénient dans un pays à change avarié d'aller les prendre au prix de l'or à l'étranger, qui a engagé les grands réseaux français à demander leurs bois à nos colonies de l'Afrique Occidentale. Nos compagnies françaises de chemins de fer emploient, tant pour le matériel de la voie que pour les travaux de wagnage, 500.000 mètres cubes de bois par an. La Côte-d'Ivoire et le Gabon se prêtaient à l'exploitation. C'est le Gabon qui fut choisi et le 19 juillet 1920, le Consortium forestier des Grands Réseaux Français obtenait deux concessions trentenaires de 75.000 hectares chacune. Les études préalables avaient évalué à 4.500 le nombre des ouvriers indigènes nécessaires à l'exploitation et le montant du capital à investir à 20 millions, dont 5 millions de fonds de roulement.

Les difficultés d'exploitation ne firent pas défaut. Il n'y avait à Libreville aucun outillage public de débarquement, aucun ouvrage, wharf ou quai, auquel pussent accoster les chalands chargés de matériel d'exploitation. Tout s'y faisait à dos d'homme sous un climat rigoureux, dans un estuaire où il pleut environ 8 mois sur 12.

Aujourd'hui, l'abattage, au lieu de porter uniquement sur l'okoumé, porte sur toutes les essences exploitables. Le marquage, l'abattage, le tronçonnage, le débardage, l'évacuation jusqu'à la rivière et la formation des radeaux sont des manœuvres courantes. La distance entre les chantiers et les rivières étant actuellement d'environ 15 kilomètres, le rendement obtenu au Consortium dépasse 50 tonnes par indigène.

Dans les entreprises les mieux conduites, il ne dépasse pas 30 tonnes.

L'opportunité de l'exploitation des bois sur place s'est tout de suite posée devant cet obstacle que le transport maritime des bois en grumes atteignait à lui seul la valeur des traverses achetées en France.

Actuellement, l'ensemble des installations industrielles constitué par la scierie et ses annexes représente plus de 10.000 mq. de surface couverte. La force motrice utilisée est de 500 chevaux vapeur.

La flottille, pour amener jusqu'au point de chargement des navires les bois débités et les bois lourds ne pouvant pas être flottés, comprend 1.200 tonnes de chalands, 3 remorqueurs de 50, 80 et 150 C. V., divers pirogues et boats.

Le chargement des chalands se fait le long d'un wharf en ciment armé capable de recevoir simultanément 2 chalands et un radeau de bois, et desservi par 2 grues à vapeur de 4 tonnes.

L'exploitation emploie actuellement une quarantaine d'Européens et environ 1.500 indigènes. Le consortium a eu à assurer dans un pays à peu près dépourvu de ressources propres l'existence de tout ce personnel. Les Européens assurent eux-mêmes leur alimentation. On a mis pour cela un économe à leur disposition où ils trouvent au prix de revient les vivres, vêtements et ustensiles de ménage. L'alimentation de l'indigène et de sa famille est fournie en nature. Il y est pourvu par le moyen de la production locale et de l'approvisionnement par importation de riz, de maïs, d'arachides du Sénégal, d'huile de palme du Cameroun ou du Dahomey, de poisson salé de Mauritanie. La production vivrière de l'estuaire comporte des taros, des patates, du maïs, du manioc, des bananes, des oranges, des ananas.

Le Consortium assure le service médical de son personnel dans ce pays où sévissent paludisme, maladie du sommeil, dysenterie aubreienne. Il dispose d'un vaste hôpital de 170 lits, d'une infirmerie et de postes de secours mobiles. Les agglomérations principales de Foulenzem et de Mekok, où sont groupés les deux tiers de l'effectif, sont pourvus d'un service d'eau potable.

Les résultats obtenus par le consortium que nous venons de consigner d'après le document de M. Léon Géraud, et qui ont exigé d'importants efforts d'initiative et d'énergie, risquent d'être aujourd'hui compromis par le manque de main-d'œuvre. Au moment de la création du Consortium, il avait été admis, pour que l'entreprise devienne productive, que la mise en œuvre des installations projetées exigerait au moins 4.000

manœuvres. Jusqu'ici, il n'a pas été possible d'en réunir plus de 1.500. Les installations et services étrangers à l'exploitation en forêt : flottille, scierie, magasins, ateliers, plantations, absorbent 800 hommes. Il n'en reste donc en forêt que 700 qui sont absolument insuffisants pour alimenter comme il conviendrait la scierie de Foulenzen.

Actuellement, la production forestière du Consortium n'est que de 36.000 tonnes par an. Un effectif de 2.400 hommes doublerait la production et assurerait une exploitation suffisamment rémunératrice.

Ce chiffre n'a rien d'excessif, même si l'on tient compte des ressources limitées de la colonie en main-d'œuvre précédemment mentionnée. La production forestière annuelle du Gabon n'atteint pas 280.000 tonnes. Les 70.000 tonnes qu'exploiterait le Consortium représenteraient le 1/4 de cette production et l'effectif qui serait affecté à l'exploitation forestière, soit 1.600 hommes, serait seulement le 1 1/2 de l'effectif total employé sur l'ensemble des chantiers forestiers de la colonie.

Ce problème de la main-d'œuvre intéresse l'existence même de l'entreprise du Consortium. S'il est résolu, l'expérience aura démontré que l'exploitation des bois communs de la Côte d'Afrique est possible et rémunératrice. La production coloniale pourra contribuer à l'approvisionnement du marché métropolitain, diminuer nos importations de l'étranger et le prélèvement excessif effectué sur nos forêts françaises et la colonie elle-même trouvera, dans l'exploitation de ses bois communs, une nouvelle source de richesses. Si, au contraire, le problème de la main-d'œuvre reste insoluble, il faudra se résigner à continuer la dévastation des forêts françaises, ou à importer de l'étranger, à prix d'or, les bois nécessaires à notre industrie. Au moment où la loi Loucheur, sur la construction d'habitations à bon marché, va commencer à jouer, on comprendra, en tous cas, combien le problème des bois coloniaux est important à résoudre pour l'économie française.

Le Consortium forestier des grands réseaux français (*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1928)

Le Consortium forestier des grands réseaux français a été constitué par les cinq grandes compagnies de chemins de fer et l'Administration des chemins de fer de l'État pour exploiter au Gabon la concession forestière qui leur a été accordée par décret du 19 juillet 1920.

L'objet de cette exploitation est de fournir aux réseaux des traverses standard et spéciales pour la voie, et des bois de wagnage pour leurs ateliers.

Le Consortium forestier dispose :

1° D'un puissant matériel d'exploitation forestière comprenant voie ferrée, wagons forestiers et wagons plates-formes, locomotives, treuils de débardage ;

2° D'une scierie d'une puissance totale de 600 CV étudiée pour le débit des traverses et des bois de construction. A cette scierie, sont annexés des ateliers de réparation ;

3° D'une flottille comprenant deux remorqueurs, trois vedettes pour le transport du personnel, 1.200 tonnes de chalands, et des installations nécessaires à l'entretien de ce matériel naval ;

4° D'installations pour le personnel européen et indigène, et notamment d'un hôpital de 170 lits ;

5° De 150 hectares de cultures vivrières pour assurer aux travailleurs indigènes une proportion convenable de vivres frais.

Les installations du consortium ont été étudiées pour traiter environ 120.000 mc de grumes par an.

AEC 1937/424 — Consortiums forestier et maritime des grands réseaux français, 161, rue du Faubourg-St-Honoré. PARIS (8^e).

Tél. : Élysées 52-86. — Télég. : Tracolmart-Paris. — © : National.

Objet. — Exploitation forestière au Gabon, fondée en 1920, par les Grands Réseaux français, sur la demande du Gouvernement. Le Consortium dispose d'un important matériel d'exploitation forestière comprenant voies ferrées, wagons forestiers, locomotives, treuils de débardage, scierie (600 CV), ateliers de réparations, matériel naval. — Siège d'exploitation à Libreville.

Exp. — Traverses, bois de construction et bois d'œuvre.

AEC 1951-483 — Consortium forestier et maritime des chemins de fer français (C. F. M.), 17, rue de Londres, PARIS (9^e)

Bureaux : 39, rue de Londres, PARIS (9^e).

Objet. — Exploitation forestière au Gabon, fondée en 1920 par les grands réseaux français, sur la demande du Gouvernement. Le Consortium dispose d'un important matériel d'exploitation forestière comprenant chemin de fer à voie de 0 m. 60, treuils de débardage, scieries (800 cv), ateliers de réparations, appontement, flottille, cultures, centre hospitalier. — Siège d'exploitation à Libreville.

Exp. — Traverses, bois de wagons, de construction et bois d'œuvre.

[Dir. adj. : MARIS (Michel)(WW 1979)].

Okoumé et chantiers forestiers au Gabon
par Guy Lasserre

(*Les Cahiers d'outre-mer*, 2^e trim. 1955)

[...] La concession la plus importante du Gabon est celle du Consortium forestier et maritime de la S.N.C.F. Cette puissante société bénéficie d'un régime conventionnel : elle doit, au terme du contrat, exporter au minimum 8.000 m³ de bois sciés par an. Les deux groupes de la Maga et de l'Igominé, au Sud de l'estuaire, représentent environ 80.000 ha. [...] Au Consortium forestier et maritime de la S.N.C.F., les investissements sont de l'ordre de 1 milliard de francs C.F.A., si l'on ajoute, il est vrai, au matériel les chantiers, les deux scieries à bois dur et à bois tendre ³. [...]

Le personnel qui travaille dans de telles exploitations mécanisées comprend quelques techniciens européens, quelques contremaîtres et [140] ouvriers spécialisés africains, et une masse de manœuvres noirs. Au Consortium forestier et maritime de la S.N.C.F., les chiffres sont exceptionnellement élevés à cause de la scierie : une quarantaine d'Européens et près de 1.200 Africains. Il est plus instructif d'analyser le détail du personnel employé par cette société sur la seule exploitation forestière de l'Igominé : 5 Européens (2 chefs de chantier, 2 mécaniciens, un agent forestier, un agent chargé de l'entretien des voies) et 182 Africains ⁴. Ce sont des chiffres de cet ordre qui doivent être retenus pour caractériser les exploitations-types. [...]

³ Voici l'équipement du Consortium en 1964 : 7 tracteurs D 8, trois tracteurs D 4, Hanomag. 2 tronçonneuses à scie à chaîne, 14 locomotives, 6 locotracteurs, 300 wagons, [x] remorqueurs, 7 chalands de 110 t., 6 pinasses et chaloupes, 1 Derrick, et environ 110 km de rail.

⁴ Ces 182 Africains se répartissent de la façon suivante : 12 à l'abattage, 9 au passe-partout, 12 à l'ouverture des routes au Caterpillar, 4 à la tronçonneuse électrique, 12 au chargement, 12 au ravitaillement en bois et eau des locomotives, 9 pointeurs, 24 à l'entretien des voies, 6 hors rang, 5 à la prospection, 7 au terrassement, 8 cuisiniers, 1 magasinier, 10 aux ateliers, 8 au parc ferroviaire, 14 conducteurs de tracteurs, 14 conducteurs de machines, 6 élingueurs et 6 divers.

Les installations de scieries se multiplièrent au Gabon au lendemain de la guerre : il en existe actuellement une quinzaine réparties dans les régions de Libreville et de Port-Gentil. Une seule est importante, celle de Foulenzem, appartenant au Consortium maritime et forestier de la S.N.C.F. Équipée à la fois pour débiter les bois durs — en vue de la préparation des traverses de chemins de fer — et les bois tendres, elle est, par sa capacité de production de 30.000 m³ par an, la première scierie d'A.-E.F. [...]

La crise de 1952 a entraîné la fermeture de plusieurs scieries. Celles qui ont résisté vivent. Quant à la grosse scierie de Foulenzem, elle est déficitaire et seuls les bénéfices réalisés par le Consortium sur l'exportation des grumes d'okoumé lui permettent de tourner. La Société, qui bénéficie d'un permis d'exploitation à régime conventionnel, est d'ailleurs tenue de produire, aux termes du cahier des charges, au moins 8.000 m³ de sciages par an. D'où la survie de la scierie qui est la raison d'être des avantages dont bénéficie le Consortium de la S.N.C.F. [...]

Arrêt en 1975 (d'après Suret-Canale, *Afrique et capitaux*, p. 230).